

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025 à 20 H 30**

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 septembre 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents au moment du vote (Neuf dont quatre pouvoirs) :**

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Guy VACHON)  
Mme Linda LAURO (pouvoir donné à Mme Corinne CHABORD)  
M. Jacques PRAT (pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)  
Mme Marion CHOFFEL  
M. Yves DELORME  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
Mme Marine BÉGUE  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. David LESUR

**Délibération n° 2025.038 : Tarifs applicables au 3 octobre 2025 pour la salle des Orchidées et le cimetière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs plus en adéquation avec la réalité de l'activité des services publics de la commune de Sainte-Colombe.

Tout d'abord, un forfait d'une demi-journée à 50 € ou d'un mois à 100 € sont proposés aux organismes et associations extérieures pour permettre de faire facturer l'utilisation de la salle des Orchidées.

De plus, concernant les cimetières, et suite aux reprises de concessions, de nouveaux tarifs sont proposés, notamment pour les achats d'occasion (caveaux, tombes). Les concessions sont également revalorisées en tenant compte du coût des travaux dans le cimetière, tout en restant inférieur aux tarifs des communes voisines.

Ces tarifs seront applicables à compter du 3 octobre 2025 :

- Tarifs de location de la salle des Orchidées,
- Tarifs des concessions dans les cimetières.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE les nouveaux tarifs à compter du 3 octobre 2025 dont les tableaux sont annexés à cette délibération

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 2 octobre 2025

**Le secrétaire de séance**  
**David LESUR**



Transmis en Préfecture le : 03/10/2025  
Affiché le : 03/10/2025

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**

